

# Aspirants-instituteurs qui ont obtenu un certificat d'études

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **15 (1886)**

Heft 9

PDF erstellt am: **21.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## ASPIRANTS-INSTITUTEURS QUI ONT OBTENU UN CERTIFICAT D'ÉTUDES

Quinze élèves de l'École normale d'Hauterive se sont présentés aux examens des 10, 11 et 12 août. Ils ont tous obtenu le certificat provisoire de capacité <sup>1</sup>. Ce sont :

MM. Baechler, Joseph, de Dirlaret, à Fribourg; Créaturaz, Louis, de Moudon, à Romont; Dessibourg, César, de St-Aubin, à Brévine (canton de Neuchâtel); Dessibourg, Paul, de St-Aubin; Dévaud, Amédée, de Sorens; Ducarroz, Pierre, de Montbrelloz, à Montborget; Dupâquier, Joseph, de La Tour-de-Trême; Grandjean, Léon, de Morlon; Gremaud, Louis, d'Echarlens, à Hauterive; Pittet, Calybite, de La-Joux; Roch, Célestin, du Châtelard; Sottaz, John, de Gumefens, à Beaumont (Haute-Savoie); Terrapon, Isidore, de Châtonnaye; Verdon, Maurice, de Saint-Aubin; Vorlet, Joseph, de Villeneuve.

## ALLONS AUX MARCHES

« Allons au Ciel ! » a dit le pieux auteur d'un ouvrage charmant qui porte ce titre. *Allons aux Marches!* m'écrirai-je à mon tour, car c'est là vraiment un chemin sûr qui conduit au Ciel.... Oui, aux Marches! et pénétrons émus dans ce gracieux oratoire artistement décoré, où la Vierge bénie accueille les plaintes et répond aux soupirs de ses enfants, loin du tumulte des cités, loin même des incessantes préoccupations des campagnes.... Oui, aux Marches! et contemplons ce cadre merveilleux, cette immense ceinture de montagnes aux cimes hardies, dénudées et sévères, ces pâturages inclinés, ces modestes chalets d'où le pâtre confiant peut chaque matin abaisser son regard et diriger sa prière vers l'humble chapelle.... Oui, aux Marches! et admirons cette grande et poétique nature, ces forêts qui jettent une teinte foncée sur le ravissant tableau s'offrant à la vue, ce beau ciel d'azur qui, au moment où les ombres de la nuit enveloppent la terre, est semé d'étoiles d'or, pareilles à celles qui ruissellent sur la robe aux plis flottants de la Mère de Dieu.... Oui, aux Marches! et saluons de loin cet élégant clocher aperçu à distance, surmonté de la croix du Sauveur, entouré de cette verdure qui est pour le pèlerin, fatigué peut-être, impatient néanmoins d'atteindre au plus tôt le terme de son voyage, un suave emblème, un consolant symbole de l'espérance que l'on puise à l'envi dans le cœur compatissant de la meilleure des Mères!....

O vieillards, qui fléchissez sous le poids des années et dont les tempes sont couronnées d'une auréole de cheveux blancs, venez aux Marches et promettez à la Reine des Anges de rester fidèles à Jésus jusqu'au dernier soupir en gardant pour Lui seul votre dernière pensée; demandez-lui courage, fermeté et constance pour les luttes suprêmes et décisives qui sont, à l'heure du trépas, le prélude des triomphes éternels!....

Mères chrétiennes, dont le cœur est oppressé par de secrètes alarmes, venez aux Marches et déposez, aux pieds de la *Consolatrice des affligés*, le fardeau bien lourd assurément des peines, des craintes, des soucis

<sup>1</sup> Aux termes des articles 3 et 4 de l'arrêté du 2 janvier 1886, on ne délivre plus le brevet de capacité aux aspirants instituteurs au sortir de l'École normale, mais seulement un certificat provisoire de capacité qui donne au porteur le droit de se présenter comme stagiaire. Le brevet n'est accordé qu'aux stagiaires qui, après une année, subissent avec succès un nouvel examen.